Formation Spécialisée du 23 octobre 2026

Déclaration des représentant.e.s CGT

Monsieur le Président,

Alors que notre pays traverse la situation que nous connaissons et que le duo Macron/Lecornu s'évertue à restreindre les libertés publiques, nous nous réunissons aujourd'hui pour reprendre les travaux débutés le 15 septembre au cours desquels nous avions décidé de mettre en place une enquête sur les conditions de travail au sein du SIE des Hautes Pyrénées confronté à des réorganisations et à de nouvelles missions dans un contexte de sous effectif.

Cette commission aura pour mission d'entendre les personnels du SIE sur l'ensemble de leur environnement de travail . Sa mise en place découle également d'un constat, en lien direct avec les sujets que nous traiterons aujourd'hui, à savoir les difficultés rencontrées pour faire du DUERP et du Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail, de véritables outils au service de l'expression des agents et d'une véritable prise en compte de la réalité de leurs conditions de travail afin de les améliorer.

Nous considérons à cet égard que les expériences menées au SIP des Hautes Pyrénées Tarbes et à présent au SIE des Hautes Pyrénées devront être renouvelées dans d'autres services au regard du feu roulant de réorganisations/restructurations et de destructions d'emplois qu'ils ont subi et continuent à subir.

Nous examinerons aujourd'hui la déclinaison locale du plan d'action national de prévention des risques suicidaires.

Cet examen intervient dans un contexte dramatique à la DGFIP.

En effet, un collègue AFIPA des services informatiques a mis fin à ses jours par pendaison sur son lieu de travail à Noisy Le Grand. Le fait que ce suicide se soit déroulé sur le lieu de travail doit tous nous alarmer et en premier lieu la Direction Générale.

L'été dernier la directrice générale, confrontée à de multiples articles de presse évoquant le sujet, avait dû programmer des réunions en urgence face à l'augmentation alarmante des actes suicidaires et tentatives de suicide au sein du personnel de la DGFIP.
Le taux de suicide à la DGFIP est deux fois supérieur à la moyenne nationale en 2025, année où ont été recensés 19 suicides et 21 tentatives..

Aujourd'hui nous ne pouvons donc plus entendre que ces évènements dramatiques ne sont que le résultat de fragilités personnelles et que le contexte professionnel en serait totalement étranger.

La dégradation constante des conditions de travail dans nos services , les restructurations incessantes, les destructions d'emplois ininterrompues, la surcharge de travail et la pression au travail qui en résulte sont une réalité que nul ne peut nier ou ignorer.

La souffrance au travail est un fait que l'administration ne peut nier et ce ne sont pas les Espaces de Discussion sur le Travail que la DGFIP met en place qui apporteront une réponse car la racine des difficultés provient essentiellement de la politique menée à marche forcée et subie par les agents depuis des années.

S'agissant de ces espaces de discussion, nous remarquons qu'ils occupent une place prépondérante dans le plan annuel de prévention lorsqu'il s'agit de soi disant « répondre » aux remarques et préoccupations exprimées en matière de RPS et de management.

Vous nous avez indiqué récemment que vous évoqueriez ce sujet dans le cadre du collège des chefs de service.

Nous attendons aujourd'hui que vous développiez quelle est votre doctrine sur le sujet.